

Elections municipales



Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Vérifier que vous êtes bien inscrit.e sur la liste électorale

[Vous pouvez vérifier en ligne si vous êtes bien inscrit.e sur la liste électorale](#)

Ce service vous permet de :

- savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit.e
- connaître l'adresse de votre bureau de vote
- connaître votre numéro national d'électeur
- savoir si vous avez des procurations en cours
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales

Demander votre inscription sur les listes électorales

Pour vous inscrire, vous devez effectuer la démarche :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en ligne** ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez **en mairie**.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune **en vous rendant à la mairie**. Il faudra fournir un **justificatif d'identité**, un **justificatif de domicile** (de moins de 3 mois) et remplir le **formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription.

Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

Plus d'informations sur le site **[Les élections en France](#)**.